

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par la soussignée, madame Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim et Directrice des finances de la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal, le 20 septembre 2024 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2024-0101

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

1862, MONTÉE DES QUATRE-LACS
LOT 4 126 726

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2024-0101 vise d'une part, à régulariser la galerie arrière recouverte d'un toit à une distance d'au moins 5,41 mètres de la ligne avant (du chemin Bellevue) et d'autre part, à régulariser la galerie avant à une distance d'au moins 2,69 mètres de la ligne avant (de la montée des Quatre-Lacs), 1862, montée des Quatre-lacs, lot 4 126 726 ; alors que la grille des usages et des normes de la zone H-070 du règlement de zonage no 634 prescrit : *une marge avant d'au moins 7,5 mètres pour la résidence* ; de plus, l'article 112 de ce même règlement prescrit : *une galerie attenante à une résidence peut empiéter d'au plus 2 mètres dans une marge avant prescrite à la grille des usages et des normes de la zone.*

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO 2024-0090

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

70 CHEMIN DES SAULES
LOT 5 718 808

NATURE ET EFFETS :

La demande de dérogation mineure no 2024-0090 vise à permettre un agrandissement du côté droit de la résidence à une distance d'au moins 4.07 mètres de la ligne latérale droite et à une distance d'au moins 7,35 mètres de la ligne avant, 70 chemin des Saules, lot 5 718 808 ; alors que la grille des usages et des normes de la zone H-042 du règlement de zonage no 634 prescrit : *une marge latérale d'au moins 6 mètres et une marge avant d'au moins 7,5 mètres.*

Tout intéressé pourra se faire entendre lors de la séance du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure.

DONNÉ à Saint-Adolphe d'Howard, ce 30e jour du mois d'août 2024.


Marie-Hélène Gagné, Directrice générale par intérim
et Directrice des finances